

**Syndicat C.G.T. des Travailleurs
Portuaires du GPMH**

LE HAVRE

FRANCE

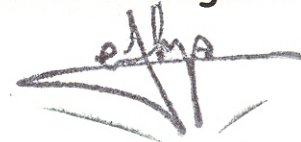
le 24 février 2009

Info concernant les M.A.D de GMP

Après un entretien entre votre Organisation Syndicale et la Direction, un nouvel avenant au contrat de travail sera mis en place jusqu'au 30 novembre 2009 puis tacitement jusqu'au 30 septembre 2010.

La Direction, après avoir contacté la GMP, doit convoquer chacun d'entre vous, afin de soumettre à la signature votre nouvel avenant.

Le secrétaire général



P.DESHAYES

Pour info et affichage